VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC
Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 11 mars 2024**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 579, rang Saguenay (lot 4 623 439 du cadastre du Québec) dans le secteur du lac Rita.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que le chalet construit en 2023 puisse avoir une superficie au sol de l'ordre 48 mètres carrés plutôt que 53 mètres carrés, comme prévu à l'article 8.1.2 du *Règlement de zonage 583-15.*

La demande de dérogation vise également à autoriser que la largeur de la façade du chalet soit de l'ordre de 6,83 mètres plutôt que 7 mètres, comme prévu à l'article 8.1.3 du *Règlement de zonage 583-15.*

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 297, rue George-Gray (lot 3 121 652 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone résidentielle rurale RR-23 dans le secteur de Bourg-Louis.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le garage existant puisse être localisé à une distance de l'ordre de 6,13 mètres de la ligne avant (secondaire, rue Daigle) plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15.*

Demande numéro 3

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 330, chemin du Lac-Sept-Îles Sud (lot 5 637 119 du cadastre du Québec).

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le garage projeté puisse avoir une hauteur de l'ordre de 7 mètres plutôt que 6,5 mètres, comme prévu à l'article 10.4.1 du *Règlement de zonage 583-15.*

Demande numéro 4

<u>Emplacement de l'immeuble</u> :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 2634, Grand Rang (lot 6 615 305 du cadastre du Québec).

<u>Description de la demande</u> :

La demande vise à autoriser que les bâtiments accessoires existants puissent avoir une superficie totale de l'ordre de 287 mètres carrés plutôt que 250 mètres carrés, comme prévu à l'article 10.2.2 du *Règlement de zonage 583-15.*

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **11 mars 2024**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 21 février 2024.

La greffière,

Vicky Morasse